

Paris, le 21 avril 2026

**A l'Attention des Présidents
& Directeurs des Services MJPM
du réseau FNAT**

Objet : Alerte sur la Mission interministérielle IGAS/IGJ/IGF – Mobilisation urgente de notre secteur

Chers Adhérents,

Je me permets de vous contacter directement aujourd'hui car la situation est préoccupante.

Alors que la **Cour des Comptes** est déjà saisie pour établir un rapport sur notre secteur, une **Mission d'inspection nationale** a été demandée par les ministères de la Justice, des Comptes publics et de l'Autonomie le 16 janvier 2026. **Son objet affiché** : « *préparer les évolutions nécessaires* » de la protection juridique des majeurs. **Son objectif réel**, noir sur blanc dans la lettre de mission : **identifier 150 millions d'euros d'économies**. Bien que nous ignorions si cet objectif sera confirmé par la mission d'inspection, il faut s'attendre **dés 2027 à un choc budgétaire** et probablement une trajectoire pour l'atteindre.

Nous devons regarder ce texte avec lucidité.

Derrière le vocabulaire technique – « *efficience* », « *transformation de l'offre* », « *ratios cohérents* » – se profile **une remise en cause profonde** de nos métiers, de nos moyens et de **notre capacité à accompagner dignement** les personnes les plus vulnérables.

1) Ce que révèle cette lettre de mission

Un secteur désigné comme variable d'ajustement budgétaire. La mission ne part pas d'un constat de dysfonctionnement avéré : elle part d'une injonction à réduire les dépenses. Les 150 M€ d'économies demandés représentent près de **17 % du financement public actuel** du secteur. Comment imaginer qu'une telle coupe n'affectera pas la qualité de l'accompagnement ? Et comment nous pourrions absorber l'activité induite par le mur démographique annoncé ?

Une mise en concurrence des modes d'exercice. La lettre interroge explicitement l'opportunité d'instaurer une « *subsidiarité* » entre services MJPM, préposés et mandataires individuels. En clair : hiérarchiser les professionnels, opposer les uns aux autres, fragiliser l'équilibre territorial d'une offre déjà sous tension.

Une volonté d'encadrer les possibilités des juges des tutelles : sous couvert du principe de subsidiarité et des évaluations préalables au prononcé d'une mesure de protection, c'est la place du juge qui se dessine.

Un transfert de charge vers les familles. Sous couvert de « *renforcer la place de la famille* », la mission doit examiner la possibilité d'exiger une « *participation financière familiale* ». Faire payer les proches pour pallier le désengagement de l'État : voilà la piste envisagée.

Une suspicion implicite sur nos pratiques. L'analyse des « *charges réelles* », la demande de « *ratios d'encadrement* », l'examen des « *fonctions d'appui* » : tout indique une volonté de rationner à marche forcée, sans considération pour la complexité des situations que nous rencontrons quotidiennement, des process de sécurisation de la gestion des avoirs et des patrimoines, des contrôles internes.

C'est d'ailleurs en ce sens que la DGCS a déjà préparé des nouveaux indicateurs RH pour lesquels elle a demandé l'avis de l'inter-fédération.

2) Notre position

Nous ne contestons pas l'utilité d'une réflexion sur l'avenir de notre secteur. Le vieillissement de la population, l'augmentation des mesures, la diversité des besoins appellent effectivement des évolutions. Mais ces évolutions doivent partir des besoins des personnes, pas d'un tableur budgétaire.

Nous refusons que l'accompagnement des personnes vulnérables soit sacrifié sur l'autel de prétendues économies de court terme alors que notre secteur génère des bénéfices sociaux économiques reconnus (cf. étude CITIZING). Il est sidérant de voir ainsi affiché l'objectif de balayer et démolir ce qui a été construit au fil des années en faveur des personnes protégées par le secteur associatif.

Nous rappelons que :

- Nos professionnels sont déjà confrontés à des charges de travail considérables, avec des mesures de plus en plus complexes et l'empilement d'obligations règlementaires (ESMS- loi 2002-2, évaluation HAS, formation continue obligatoire),
- Le « Ségur » a constitué une reconnaissance tardive et partielle d'un retard salarial accumulé pendant des années,
- La qualité de la protection ne se mesure pas en ratios comptables mais en dignité rendue aux personnes accompagnées.

3) Ce que nous avons déjà fait

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa séance du 23 janvier dernier à Toulouse la constitution d'un groupe ad hoc de travail (la « task force »).

Notre objectif :

- Préparer et d'anticiper différents scénarios possibles.
- Etudier les nouveaux indicateurs RH que souhaite mettre en place la DGCS,
- Bâtir des argumentaires pour renforcer nos plaidoyers.

De plus, des réunions avec l'inter-fédération sont déjà amorcés afin de faire front commun et de peser dans les échanges.

Une multitude de contacts ministériels sont déjà établis et nous sommes en attente d'une confirmation de rendez-vous auprès du Premier Ministre et de la Présidence de la République.

4) Ce que nous allons faire

1. Demander à être entendus. Nous solliciterons une audition par la mission et exigerons que la voix des professionnels de terrain soit prise en compte, et pas seulement celle des tableaux de bord.

2. Documenter la réalité. Nous rassemblerons vos témoignages sur les conditions d'exercice, la complexité des situations et la nécessité des moyens pour y répondre. Ces éléments seront transmis aux inspecteurs généraux.

3. Alerter les parlementaires et les décideurs publics. Cette mission aboutira d'ici mai 2026 (sic). Nous n'attendrons pas ses conclusions pour sensibiliser les élus aux enjeux réels de notre secteur.

4. Nous coordonner avec les autres acteurs. Associations de familles, organisations représentatives syndicales, fédérations partenaires : nous construirons un front commun pour peser dans les arbitrages à venir.

Je programme donc le sous la forme d'un Webinaire, un échange direct avec l'ensemble d'entre vous (gouvernance et direction) pour évoquer la situation, le :

Jeudi 21 mai de 14 heures à 16 heures

Le lien pour vous inscrire à ce webinaire animée par Messieurs Ange FINISTROSA et Arnaud VINSONNEAU :

⇒ <https://form.dragnsurvey.com/survey/r/44298911>

Vous recevrez le **lien de connexion à J – 5** :

La protection juridique des majeurs n'est pas une ligne budgétaire, c'est un choix de société en faveur de centaines de milliers de personnes.

Nous la défendrons.

Nous vous défendrons.

Comptez sur notre détermination. Nous comptons sur votre mobilisation.

Bien à vous.

PJ : Lettre de mission interministériel,

Note FNAT sur le projet tableau DGCS sur les indicateurs RH,

Tblx DGCS sur les indicateurs RH

Ange FINISTROSA
Président
